

# SÉCURITÉ TECHNIQUE

La Division de la sécurité technique fait la promotion de la sécurité et réglemente les exigences en la matière dans la province afin de prévenir les accidents qui pourraient causer des blessures, la mort ou des dommages matériels injustifiés.

## **Nos règlements visent :**

- les chaudières et les appareils à pression,
- les mécaniciens de centrales,
- les conducteurs de grues,
- les ascenseurs, monte-charges et manèges,
- les mesures de sécurité entourant les carburants,
- les mesures de sécurité entourant l'électricité.

Si vous avez des questions,  
adressez-vous à la **Division  
de la sécurité technique.**  
C'est confidentiel et gratuit.

**Téléphone** : 1-800-9LABOUR

**Courriel** : [safetybranch@novascotia.ca](mailto:safetybranch@novascotia.ca)